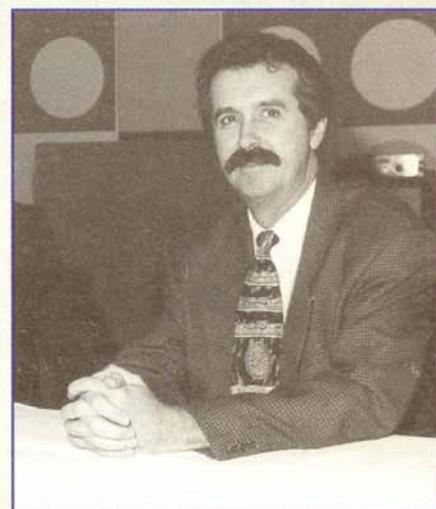


CITÉ ÉDUCATIVE

LA REVUE DE L'AGEEFEP

VOL. 13 NO 2 FÉVRIER-MARS 1998

ENTREVUE : Les réflexions d'un nouveau doyen



7° congrès biennal : des assises consensuelles

Leur responsabilité : Amener l'AGEEFEP à l'aube de l'an 2000



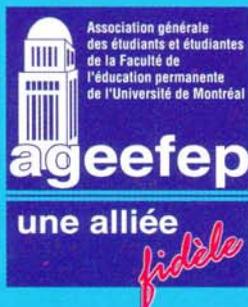
LE PETIT ROBERT L'EXPLIQUE :

PLAÏNTE [plet] n.f. — v. 1100 dr.; de *plaindre*
1. (*plaint* v. 1160) Expression vocale de la douleur (par des paroles ou des cris, des gémissements). FIG. Chant, cri ou son qui évoque la plainte ou que l'on compare à une plainte. 2. (1538) Expression du mécontentement que l'on éprouve ♦ blâme, doléance, grief, murmure, protestation, réclamation, reproche. «de justes plaintes et des revendications trop bien fondées» ♦ Adresser une plainte collective à la direction. Sujet, motif de plainte. 3. (v. 1100) Dénonciation en justice d'une infraction par la personne qui affirme en être la victime. Déposer une plainte contre un agresseur, contre X ♦ accuser, dénoncer ; plaignant. — LOC. Porter plainte contre qqn, contre X.

L'AGEEFEP L'APPLIQUE :

Vous êtes étudiant ou étudiante à la Faculté de l'éducation permanente ? Vous croyez que vos droits ne sont pas respectés ? Composez sans tarder le 842-3678 ou le 1-800-563-3678.

Le service des plaintes de l'AGEEFEP, c'est pour vous et c'est confidentiel !



L'association générale des étudiantes et des étudiants de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

Direction artistique, graphisme et mise en pages

Signal création publicitaire

Administrateur

Denis Sylvain

Impression

Imprimerie L'éclaireur

Publicité

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Envois de publication canadienne — contrat de vente no 0535680

Les auteur-e-s des articles publiés dans *Cité éducative* conservent l'entière responsabilité de leurs opinions. L'édition générale, les titres et les sous-titres, les bas de vignettes et le choix des illustrations sont de la rédaction. Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

Robert Martin, président

Denis Sylvain, secrétaire général

Nathalie Durand, vice-présidente

aux affaires académiques

Ange Langlois, vice-président à l'organisation

et à la vie associative

Laurent Spiriti, vice-président

aux Services aux étudiants

Secrétariat

Louise Daigneault

Adresse postale :

C.P. 6128,

Succ. Centre-ville

Montréal (Québec)

H3C 3J7

Tél. : (514) 842-3678

1-800-563-3678

Télécopieur :

(514) 842-5896



Sommaire

Éditorial : SAE, les négociations de la dernière chance 5

Entrevue : Les réflexions d'un nouveau doyen 6

Nette baisse des étudiants à temps partiel dans les universités 10

À la FEP, un plan de développement pour éviter le déclin 12

Des étudiants de la FEP ont conçu la campagne publicitaire de La Brunante 13

7^e congrès biennal de l'AGEEFEP : des délibérations sous le signe de l'harmonie et de la continuité 14



Un objectif : un agent-e de liaison dans chaque classe 16

Réélection en bloc du Comité exécutif 17

La cotisation haussée de 2 \$ 18

L'étudiant averti 19

L'AGEEFEP en bref 22

On s'appelle et on
Brunante!

Bière

250\$

LA BRUNANTE

Resto Bar

3200, rue Jean-Brillant, local 2326

SERVICES AUX ÉTUDIANTS

La négociation de la dernière chance



Depuis l'automne, l'AGEEFEP a engagé avec la direction des Services aux étudiants (SAE) des pourparlers que le congrès biennal tenu en novembre dernier considère manifestement comme la négociation de la dernière chance.

En effet, si ces négociations achoppaient, l'Association a le mandat explicite de mener une campagne d'information sur les iniquités des SAE puis de convier ses membres à un référendum sur la question suivante :

«J'autorise l'AGEEFEP, mon association étudiante, à mettre en œuvre tous les moyens politiques, juridiques et économiques afin que les étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente se retirent complètement des Services aux étudiants de l'Université de Montréal et que leurs cotisations, ainsi que la part de la subvention gouvernementale, servent à créer un Centre de services de la formation continue à la Faculté de l'éducation permanente, géré par un comité AGEEFEP-FEP-U. de M. où les étudiant-e-s seront majoritaires. Ce Centre offrira prioritairement les services suivants : la reconnaissance des acquis expérimentiels, un système téléphonique informatisé, un service d'aide financière ainsi qu'un Fonds de soutien à la vie associative.»

À la fin de janvier, au moment d'écrire ces lignes, l'AGEEFEP n'a toujours pas lancé son processus référendaire, mais il n'est pas exclu que cela se fasse avant la fin du trimestre d'hiver. Pour l'instant, les pourparlers se poursuivent et, tant qu'il subsistera une possibilité d'entente, l'AGEEFEP privilégiera la négociation à l'affrontement, car elle reste convaincue qu'il en va du meilleur intérêt de ses membres.

En effet, même en prenant pour hypothèse que les étudiant-e-s de la FEP répondent «oui» à la question référendaire dans une proportion de plus de

90 %, l'impasse ne se trouverait pas dénouée pour autant; au contraire, elle risquerait de s'installer à demeure sous une autre forme. Un tel scénario serait certes très gênant pour l'Université d'un point de vue politique, mais il reste que, sur le plan légal, l'AGEEFEP n'est pas en mesure d'imposer le retrait de ses membres des SAE et la création d'un Centre de services de la formation continue, ce qui constitue l'esprit même du projet de question référendaire. Est-il besoin de rappeler que le pouvoir étudiant sur les SAE relève de l'ordre symbolique et que toute décision significative sur ces services appartient au Comité exécutif de l'Université. Il est en conséquence probable que la tenue du référendum entraînerait l'Association dans une longue et acrimonieuse bataille dont l'issue serait incertaine. Cette voie est donc celle du dernier recours.

Autre facteur à considérer : s'il est vrai que la très grande majorité des étudiant-e-s à temps partiel qui assument des responsabilités professionnelles et familiales n'utilisent pas les Services aux étudiants parce qu'ils ne correspondent pas à leurs besoins, il est tout aussi exact que la clientèle de la Faculté de l'éducation permanente s'est modifiée au fil des ans. À titre d'exemple, la FEP compte environ 10 % d'étudiant-e-s à plein temps, ce qui explique qu'environ 800 d'entre eux ont recouru l'an dernier au Service de l'aide financière, qui relève des SAE. Sans doute aussi que quelques centaines d'autres étudiant-e-s de la FEP utilisent d'autres services relevant de l'entité administrative SAE. Il s'agit d'une minorité trop importante pour que l'AGEEFEP l'abandonne à son sort.

Par ailleurs, la FEP est certes le foyer principal de cette clientèle d'adultes qui étudient à temps partiel, mais bien d'autres facultés de l'Université accueillent le même type d'étudiant-e-s.

Ce phénomène s'inscrit bien sûr dans la diversification de la clientèle étudiante au cours des 25 dernières années qui appelle une adaptation de tous les services universitaires, incluant les SAE, à des besoins nouveaux et diversifiés. Le pari de l'AGEEFEP, c'est que cette réalité finira par entraîner un changement de mentalité qui ouvrira éventuellement la porte à des réformes.

Cela nous semble d'autant plus inéluctable que la «formation continue» constitue l'un des trois volets de la mission fondamentale de notre établissement, telle que définie dans le document *L'Université de Montréal vers l'an 2000*, que l'Assemblée universitaire et le Conseil de l'Université ont successivement adopté en mars 1990.

Six ans plus tard, le Groupe de réflexion sur les priorités institutionnelles (GREPI) a traduit plus concrètement cette réalité en invitant la Faculté de l'éducation permanente à accroître ses activités traditionnelles au 1er cycle tout en explorant de nouvelles avenues pour ce qui est des contenus et des formats des programmes. La FEP est ainsi appelée à jouer un rôle clé dans la création d'une École d'été et il est fort possible qu'elle s'engage avec d'autres facultés dans la création de programmes menant à des diplômes d'études supérieures spécialisées, qui sont en réalité des certificats de deuxième cycle.

Dès lors, au moment où toute l'université est en redéfinition, comment ne pas croire que tous les services universitaires sont appelés à se transformer et comment pourrait-on penser que les Services aux étudiants échapperont à cette nécessité? À compter de là, tout devient possible.

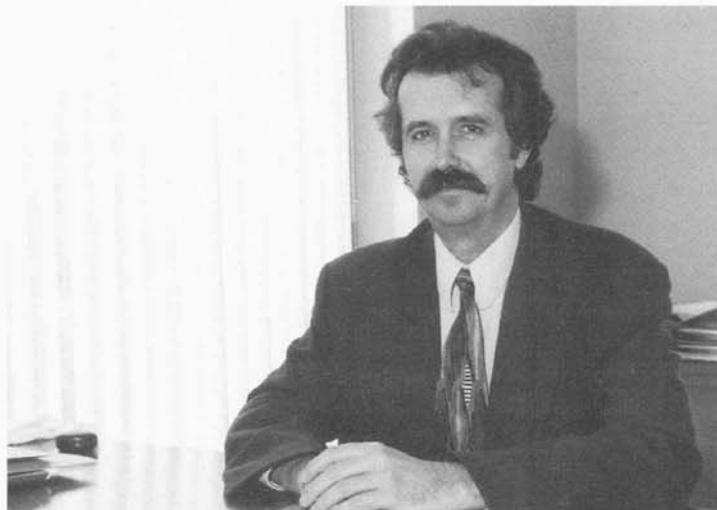
Le président,

Robert Martin

QUEL AVENIR POUR LA FEP ? Les réflexions d'un nouveau doyen

Claude Garon

Avec le départ de M. Jacques Boucher, en juin dernier, c'est un jeune doyen qui a pris les rênes de la Faculté de l'éducation permanente. M. Robert Leroux n'est cependant pas un néophyte en matière de gestion des affaires universitaires. Avant d'être nommé à la FEP, il a occupé un poste similaire pendant plusieurs années à la Faculté de musique où, assure-t-on, il a ramené l'harmonie après une longue période de bisbille. Il avait préalablement été vice-doyen de cette même Faculté. C'est là un parcours singulier pour un homme qui a entrepris sa carrière comme musicien professionnel, plus précisément comme percussionniste. Mise-t-on sur sa créativité et sa capacité à mobiliser des équipes? Toujours est-il que M. Leroux aurait reçu un mandat explicite de ses supérieurs : développer la formation continue à l'Université de Montréal. Cité éducative l'a rencontré en octobre dernier.



Cité éducative : Vous êtes doyen de la Faculté de l'éducation permanente depuis quelques mois. Que retenez-vous jusqu'à maintenant de cette expérience?

Robert Leroux : Au départ, je suis venu à la FEP avec beaucoup d'enthousiasme; depuis que j'y suis, j'aime ça encore davantage. Je vois la FEP comme un milieu porteur de solutions d'avenir dans un monde où l'université est fortement interpellée, notamment en raison des nouveaux modes d'accès à la connaissance, des nouveaux comportements de travail, de la montée de l'enseignement à distance ainsi que du phénomène des apprenants autonomes et des apprenants permanents. Souvent, d'ailleurs, les nouvelles solutions en

éducation viennent du *continuing education*, des centres de formation continue. Par définition, en raison de l'autonomie des adultes, nous constituons des unités qui sont conditionnées par les besoins de la clientèle. Je constate aussi que la FEP est un lieu d'ébullition des idées, qui jouit d'une plus grande culture d'entreprise qu'une faculté traditionnelle.

C. É. : «Culture d'entreprise», l'expression même ne constitue-t-elle pas une anomalie pour une université?

R. L. : Non, je ne le crois pas. L'Université de Montréal a réitéré que la formation continue se situe au cœur de sa mission, au même titre que la

recherche et l'enseignement au 1^{er} cycle. À l'U. de M., c'est une faculté particulière qui assume l'essentiel de cette partie de la mission. Je le répète, c'est un environnement très différent de celui des facultés traditionnelles, encore qu'un certain nombre de ces dernières soient également engagées en formation professionnelle. La FEP demeure tout de même différente en raison de la nature et de la taille de sa clientèle — plus de 8 000 étudiants — et de la variété de ses programmes et activités. C'est tout cela qui crée une culture d'entreprise et son corollaire, l'approche clients.

C. É. : N'empêche que la réticence à l'égard de la FEP a bel et bien existé

dans certains secteurs de l'Université. Est-ce encore le cas?

R. L. : Dans une certaine mesure, oui, mais je crois que cela s'atténue pour les raisons suivantes : la FEP fait partie de l'Université et celle-ci se gère en collégialité. Nous nous trouvons par ailleurs tous devant des défis, budgétaires notamment, qui sont sans précédent. Couper dans le gras et rationaliser ne suffisent plus : ce sont donc les structures, les façons de faire qu'il faut transformer. Dans Balises, la première phase de restructuration de l'Université, on a distribué les souffrances entre toutes les facultés et tous les départements; ultérieurement, le Groupe de réflexion sur les priorités institutionnelles, le GREPI, a cherché à recentrer les choix stratégiques de l'Université eu égard à sa mission. Les travaux de la Phase trois, où nous nous trouvons présentement, doivent produire un nouveau design de l'Université de Montréal, en collaboration avec les autres universités. Dès lors, un certain nombre de barrières doivent tomber pour éviter les doublons, pour partager les ressources. Jacques Boucher, mon prédécesseur, a d'ailleurs beaucoup travaillé à convaincre les gens que la FEP ne leur est pas concurrente mais plutôt complémentaire.

C. É. : Quand il manque trop de ressources, il y a quand même une limite aux résultats qu'on peut espérer d'une nouvelle structure de l'Université.

R. L. : Les gens observent ce qui se passe dans le monde universitaire nord-américain, particulièrement celui des États-Unis, qui est déjà passé par une période de sévères restrictions budgétaires. Comment les universités s'en sont-elles sorties? Quel est l'état de l'accès à l'enseignement supérieur? Nous nous trouvons effectivement devant un paradoxe : le budget des universités diminue alors que les besoins de formation augmentent. Entre autres, on constate que les pratiques traditionnelles d'enseignement des universités — une classe de 35 étudiants avec une personne qui professe — se transfor-

ment. L'enseignement coopératif, l'enseignement à distance, le mentorat, ce sont là les nouveaux paradigmes d'accès à la formation, les jalons de solutions dans un nouveau contexte. Il faut cependant se garder de croire que l'une de ces formules constitue une panacée ou qu'elles coûteront beaucoup moins cher que l'enseignement traditionnel; l'argent est simplement dépensé autrement. Aux États-Unis, de plus en plus de gens disent que si la situation financière des universités ne s'améliore pas, c'est la santé économique future du pays qui risque d'être compromise. C'est vrai aussi pour le Québec.

C. É. : Vous vous intéressez également beaucoup aux changements de comportement des étudiants adultes à l'égard de l'université.

R. L. : Nous constatons en premier lieu que la clientèle est plus exigeante quant à la partie administrative de notre travail, celle qui touche les transactions de gestion des études. Est-ce l'effet de l'incertitude et de la précarité? Par exemple, les gens s'inscrivent à leurs cours très tardivement, ils acceptent de moins en moins nos contraintes et ils abordent l'université comme tout autre type de services. Parallèlement à la baisse continue de la clientèle depuis 1992, un phénomène qui s'explique en partie par la démographie, en partie par la concurrence publique et privée, la FEP note une augmentation sensible de l'enseignement à distance, des activités hors campus et du certificat d'études individualisées. Pour satisfaire leurs besoins de formation, les adultes cherchent une réponse à la carte; ils veulent des cours près de chez eux, au moment qui leur convient. Il nous faut regarder ces tendances de très près, y compris la possibilité d'offrir des cellules de contenu différentes du cours traditionnel de trois crédits et 45 heures. Au printemps, j'ai assisté à un colloque à Atlanta sur la transformation des universités. Les professeurs et conférenciers de l'Est des États-Unis disaient tous que leur principal concurrent est l'Université de Phoenix, en Arizona, qui offre des programmes complets «en ligne» sur Internet et dont

les étudiants habitent partout dans le monde. Ce sont là des signes d'un renouveau qu'il nous faut analyser plus en profondeur.

C. É. : Dans un autre ordre d'idées, l'absence de professeurs de carrière à la FEP, en plus de la question de crédibilité évoquée précédemment, ne pose-t-elle pas un problème de qualité de la formation?

R. L. : Pour moi, ce n'est pas un problème. La FEP dispose d'un corps enseignant — les chargés de cours — dont les réalités sont différentes de celles du corps professoral. Cela est atypique, mais tout à fait pertinent dans une faculté à caractère professionnel. De plus, les professeurs ne sont pas loin, car ils siègent aux conseils de programme, participent à la conception des programmes ainsi qu'à leur approbation et à leur modification à la Commission des études. Depuis sept ou huit ans, la Faculté a procédé à l'évaluation de ses programmes et elle mène chaque année une enquête auprès de la clientèle. Ce n'est pas le genre d'indicateur qui nous permet de nous asseoir sur nos lauriers, mais les données sur la persévérance et la diplomation indiquent également que la FEP est nettement au-dessus de la moyenne pour ce qui est des certificats dans les universités québécoises.

C. É. : Il y a environ un an et demi, le Groupe de réflexion sur les priorités institutionnelles a fixé à trois millions de dollars par année l'objectif de croissance des revenus de la formation continue. Pour atteindre cet objectif, le GREPI envisageait la création d'une école d'été et une offre accrue de diplômes d'études supérieures spécialisées, les DESS. Qu'en est-il aujourd'hui de ces objectifs?

R. L. : L'objectif de trois millions de dollars me semble un peu élevé et cette question est d'ailleurs à l'étude au comité du budget de l'Université. Aucun nouveau revenu n'est toutefois inscrit au budget de cette année, ce qui est compréhensible, car les nouveaux comportements ne se créent pas instantanément. En ce qui concerne l'école

d'été, nous ne partons pas de zéro puisque la FEP et la Faculté des arts et des sciences offrent déjà des cours pendant la saison estivale. Il s'agit donc d'élargir la programmation et de créer une masse critique qui intéressera des clientèles nouvelles et permettra à l'ensemble de nos étudiants de terminer leurs études dans des délais plus courts. Presque toutes les facultés sont intéressées à participer à l'école d'été. Le rôle de la FEP consiste à coordonner l'opération, à animer et susciter des projets ainsi qu'à en faire la publicité. La question des diplômes d'études supérieures spécialisées est cependant beaucoup moins avancée. Jusqu'à maintenant, les DESS n'ont pas été des programmes de formation professionnelle continue mais bien des programmes d'études supérieures pour des gens que n'intéressaient ni la maîtrise ni le doctorat. Il y a environ un mois, j'ai participé à un colloque sur la formation continue organisé par l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française, qui regroupait des gens aussi

bien du secteur public que du privé. Il est clairement ressorti que le besoin d'études postgraduées constitue une tendance, mais ces études peuvent prendre plusieurs formes : des DESS, certes, mais aussi des modules, des stages, des activités créditées ou non créditées. La FEP a le mandat de présenter un plan global d'action en formation continue; les DESS n'en constituent qu'un aspect.

C. É. : Pour la première fois depuis quelques années, la FEP n'offrait aucun nouveau programme de certificat à la rentrée de septembre dernier. Avez-vous des projets à cet égard?

R. L. : Le Bureau d'études et de développement est à l'affût. J'ai demandé qu'on collige des données plus précises sur les tendances en éducation, les besoins sociaux, l'environnement externe — politique notamment — et qu'on définisse les secteurs les plus porteurs. Certains ont craint, qu'avec un nouveau doyen, la FEP se voie confier un mandat réducteur. À

mon sens, la formation créditée demeure le vaisseau amiral de la Faculté. Je ne peux cependant ignorer qu'il y a perte de clientèle. Où vont ces adultes? Je n'aime pas gérer la décroissance et ça ne me console pas de savoir que nous ne sommes pas les seuls à souffrir. Il nous faut donc réfléchir attentivement à tout ça.

C. É. : À ce stade-ci, si vous deviez définir des priorités, quelles seraient-elles?

R. L. : Comme je vous l'ai dit précédemment, je crois qu'il nous faut construire sur la qualité et offrir des services qui répondent mieux aux besoins. La grande priorité demeure cependant de rassembler nos gens, de les associer à la démarche, de définir ensemble où nous voulons aller et les moyens d'y parvenir. Il n'est plus possible de prendre des décisions sans impliquer la base — je parle ici autant des secrétaires et des réceptionnistes que des responsables de programme et des chargés de cours —, pour la simple raison que les choses se gagnent sur le terrain.

DES POSTES VACANTS DANS LES CONSEILS DE PROGRAMMES

Un Conseil de programme, où siègent quatre étudiant-e-s, chapeaute chacun de la trentaine de certificats que compte la Faculté de l'éducation permanente. Le rôle fondamental du Conseil consiste à s'assurer que le programme correspond aux besoins des étudiants et aux exigences du monde du travail. La tâche ne nécessite que quelques heures de travail par année. Cela vous intéresse? Pour en savoir davantage, prière de composer le numéro

842-3678.

Les postes suivants sont à pourvoir :

- | | |
|--|--|
| • Communication appliquée : 2 | • Maintien à domicile : 3 |
| • Créativité : applications professionnelles : 3 | • Perfusion extracorporelle : 4 |
| • Droit : 3 | • Publicité : 1 |
| • Gérontologie : 4 | • Rédaction : 2 |
| • Gestion appliquée à la police et à la sécurité : 3 | • Relations industrielles : 4 |
| • Gestion des services de santé : 2 | • Santé communautaire : 3 |
| • Intervention auprès des jeunes : 1 | • Santé et sécurité du travail : 4 |
| • Intervention en milieu multiethnique : 3 | • Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention : 2 |
| • Intervention dans les groupes et les organisations : 3 | • Toxicomanies : 3 |
| • Journalisme : 1 | • Traduction : 1 |
| | • Violence et société : 3 |

La beauté d'être en groupe

C'est que *vous* en profitez

100\$*
D'ÉCONOMIE MINIMUM
C'EST GARANTI!

* Pouvant atteindre 600 \$ et plus.

**Assurez votre auto et votre habitation
à La Sécurité et réalisez des économies importantes!**

Assurance automobile



ÉCONOMIES

JUSQU'À

Véhicules 95 et plus récents

264,95 \$**

Véhicules 94 et moins récents

196,63 \$**

L'offre se termine le 30 juin 1998.

Le Double contrat



ÉCONOMIES

JUSQU'À

Assurez votre auto et votre habitation

95,00 \$**

Assurance habitation



Adhérez à la télésurveillance de La Sécurité. Votre résidence sera surveillée électroniquement en cas de feu ou de vol 24 heures par jour.

ÉCONOMIES

JUSQU'À

Rabais sur votre prime de base

250,00 \$**

TOTAL

Jusqu'à 609,95 \$**

Minimum 100,00 \$

** Certaines conditions s'appliquent. Les rabais d'assurance sont calculés à partir de la prime de base. Les économies sur les produits offerts gratuitement ou à rabais sont calculées à partir du prix régulier.

Appelez dès maintenant!

Montréal : (514) 281-8121 ou 1 800 363-6344

Québec : (418) 835-6806 ou 1 800 463-4806

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi : 8 h à 20 h • Samedi : 8 h à 16 h



**La Sécurité,
assurances générales**

PREMIER EN ASSURANCE DE GROUPE

Nette **baisse** des étudiants à tem

De 121 000 qu'il était en 1990, le nombre d'étudiant-e-s à temps partiel des universités québécoises a chuté à 105 000 en 1995, une baisse de 13 %. Tous les types de programmes ne sont cependant pas également touchés : les étudiant-e-s à temps partiel sont plus nombreux que jamais à la maîtrise (+ 11 %), dans les autres programmes de 2^e cycle (+ 19) et au doctorat (+ 31 %), mais leur nombre a diminué de façon très importante dans les microprogrammes (- 25 %), dans les certificats de 1^{er} cycle (- 20 %) et, dans une moindre mesure, dans les baccalauréats (- 5 %). Les causes de ces phénomènes, qui affectent aussi les ordres secondaire et collégial, demeurent nébuleuses.

Ces statistiques sont extraites d'une étude intitulée *L'évolution des clientèles à temps partiel dans les universités : synthèse et tendances observables*. Elle a été réalisée par le groupe Formaxe pour le compte de l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF), qui en a fait l'objet d'un colloque le 20 novembre dernier. Notons que l'étude visait à cerner de façon plus précise la baisse de la clientèle des adultes à l'université. Les auteurs ont estimé que la notion d'étudiant à temps partiel prête à moins de confusion que le critère de l'âge, en l'occurrence 25 ans et plus. Entre autres, ce dernier critère n'est guère applicable aux études supérieures, où la très grande majorité des étudiant-e-s ont plus de 25 ans.

Si elle diffère selon le type de programme, l'évolution de la clientèle des étudiant-e-s à temps partiel varie également selon le secteur disciplinaire. Ainsi, le nombre des étudiant-e-s du secteur des sciences pures-sciences appliquées-sciences de la santé est demeuré stable au 1^{er} cycle, mais il a augmenté de 33 % au 2^e cycle et de 51 % au 3^e cycle. Dans les sciences humaines-arts-lettres et droit, le 1^{er} cycle affiche une baisse de 9 % alors que les 2^e et 3^e cycles ont connu des hausses respectives de 7 % et 28 %. En chiffres absolus, ce secteur demeurerait tout de même le plus important du 1^{er} cycle en 1995 avec un total de 24 581 inscriptions. Le secteur des études plurisectorielles illustre parfaitement que la diminution de la clientèle à temps partiel est un phénomène du 1^{er} cycle. Dans ce cas, le nombre d'étudiant-e-s a en effet diminué de 24 % alors qu'il a augmenté de 64 % au 2^e cycle et de 93 % au 3^e cycle. Les sciences de l'éducation affichent également une baisse très importante de 27 % au 1^{er} cycle, mais de seulement 1 % au 3^e cycle; le 2^e cycle, lui, a enregistré une hausse de 21 %. Au 1^{er} cycle, on est justifié de parler d'hémorragie de la clientèle dans les sciences administratives, où la diminution atteint 30 %; cependant, il y a eu hausse de 4 % au 2^e cycle et de 53 % au 3^e cycle.

LES DROITS DE SCOLARITÉ?

L'étude elle-même et les commentaires auxquels elle a donné lieu pendant le colloque ne permettent pas de discerner les causes précises de la désaffection des étudiant-e-s à temps partiel pour le 1^{er} cycle en général et les programmes de certificat en particulier. La hausse des droits de scolarité? C'est probablement un facteur pour un certain nombre de personnes, mais il ne saurait s'agir d'une cause qui expliquerait tout. En effet, la décroissance des inscriptions à temps partiel touche tous les ordres d'enseignement et elle est même plus accentuée au collégial qu'à l'université.

De plus, la synchronicité entre la hausse des droits de scolarité et les pourcentages annuels de décroissance de la clientèle est loin d'être parfaite. Si l'on prend l'exemple des certificats, l'on a atteint le maximum d'inscriptions en 1992 alors que la quasi totalité des hausses des droits de scolarité s'est produite dans les deux années antérieures. Le taux élevé de chômage alors? Encore là, l'explication n'est guère convaincante, car le nombre de sans emploi n'est pas plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était au début de la décennie.

D'AUTRES CAUSES POSSIBLES

Les participant-e-s ont évoqué un certain nombre d'autres pistes d'explication. La décroissance de la clientèle des temps partiels au 1^{er} cycle s'est produite essentiellement dans la période de 1992 à 1995 et elle succédait à 30 ans de croissance quasi ininterrompue. Peut-être ne s'agit-il là que d'une correction normale. De plus, beaucoup de baby-boomers ont obtenu un baccalauréat dans leur jeunesse et il est logique de penser qu'ils sont davantage intéressés aux études supérieures lorsqu'ils songent à un retour aux études.

Autre aspect non négligeable : la diminution de la clientèle des étudiant-e-s à temps partiel dans les régions périphériques s'est produite plus tôt et elle a comporté plus d'ampleur que dans les centres urbains. Dans le cas particulier des sciences administratives, le phénomène touche l'ensemble de l'Amérique du Nord et il est fort possible que ce secteur ait accueilli plus d'étudiant-e-s que ne le justifiaient les besoins de la société. Le taux élevé d'abandon des étudiant-e-s à temps partiel, 60 % dans les certificats et 70 % dans les baccalauréats, ainsi que le mythe du chômeur instruit — car il s'agit bel et bien d'un mythe — peuvent également être pris en considération.

Il faut rappeler par ailleurs que de nombreux certificats ont été conçus il y

ps partiel dans les universités

a de nombreuses années et qu'ils sont souvent calqués sur les programmes de baccalauréat. Il n'est pas sûr que ces programmes correspondent aux besoins d'aujourd'hui et qu'ils contribuent autant qu'hier au cheminement professionnel des personnes qui en sont titulaires. Si c'est le cas, la fin de la spirale décroissante passerait par un renouvellement des programmes et des méthodes pédagogiques.

DES EXPÉRIENCES RÉUSSIES

D'ailleurs, un certain nombre d'expériences menées dans diverses universités québécoises au cours des dernières années paraissent riches d'enseignement quant aux facteurs susceptibles de raviver l'intérêt des adultes pour les études universitaires.

Tel semble être le cas du programme de deuxième cycle en gestion de l'environnement que l'Université de Sherbrooke offre depuis 1993 au Centre de la Montérégie, à Longueuil.

Professeur de chimie et responsable du programme, le D^r Marcel Mongrain rappelle que le programme a été créé à la suite de la publication du bilan scientifique de l'état environnemental de la Montérégie, du forum en environnement qui en a résulté ainsi que d'une mini étude de marché sur les besoins de formation en ce domaine. La première année, 25 personnes se sont inscrites à ce programme de 30 crédits qui a été conçu par la Faculté des sciences. Vingt de ces étudiant-e-s étaient déjà titulaires d'un baccalauréat en sciences, trois étaient diplômés de sciences humaines et deux autres ont été admis sur la base d'une combinaison de diplôme d'études collégiales et d'expérience pertinente. Les étudiant-e-s étaient âgés en moyenne de 38 ans et comptaient 15 ans d'expérience dans le marché du travail; environ la moitié d'entre eux travaillaient dans le domaine de l'environnement. Le succès de ce premier groupe a été impressionnant puisque 21 d'entre

eux ont complété le programme; 15 se sont inscrits ultérieurement à la maîtrise.

UNE CLÉ : L'INTERACTIVITÉ

La suite des choses est particulièrement intéressante. Pour constituer la deuxième cohorte, les responsables ont décidé de ne retenir que des étudiant-e-s présentant un très bon dossier scolaire, le genre de dossier qu'on requiert généralement pour l'admission à la maîtrise. Le résultat a été catastrophique : après trois cours, on dénombrait 12 abandons.

Selon le D^r Mongrain, la principale conclusion à tirer de cette expérience tient au fait que, en éducation des adultes, le groupe le plus efficace n'est pas nécessairement constitué d'étudiant-e-s provenant d'un même champ d'études qui ont obtenu les meilleurs résultats scolaires. En effet, la qualité des échanges entre les étudiant-e-s est ici au cœur même que la qualité de la formation, car le cours magistral ne compte guère plus que pour le tiers des activités. L'exigence de l'interactivité découle directement de la multidisciplinarité du programme, qui touche aussi bien au droit de l'environnement qu'à aspects très techniques comme la gestion des déchets solides. Sur ce plan, le D^r Mongrain doute que le type d'évaluation mené dans les universités mesure les compétences réelles des étudiant-e-s.

Les impératifs de l'interactivité s'appliquent également à la sélection des enseignant-e-s. À ce point de vue, toujours selon le D^r Mongrain, les professeur-e-s permanents ne sont pas nécessairement les mieux outillés. D'ailleurs, même s'il s'agit d'un programme d'études supérieures, la très grande majorité des cours sont donnés par des spécialistes en environnement extérieurs à l'université. L'encadrement des étudiant-e-s n'en demeure pas moins solide grâce à une employée permanente et la présence régulière du coordonnateur aux activités pédagogiques. On s'assure aussi d'actualiser constamment le con-

tenu des cours en privilégiant les préoccupations professionnelles des étudiant-e-s.

Dans toutes les cohortes formées jusqu'à maintenant — on en dénombre présentement deux en Montérégie, deux à Québec et une à Jonquière —, les étudiant-e-s de formation scientifique sont nettement majoritaires, mais certains cohortes comportent jusqu'à 30 % de gens provenant des sciences humaines. Sur un ton où l'on a cru discerner une certaine ironie, le D^r Mongrain affirme qu'à se côtoyer ainsi, chacun des groupes a trouvé l'occasion de perdre un préjugé fort répandu dans le monde universitaire.

Le cas de ce programme court d'études supérieures n'est évidemment qu'un exemple des nombreuses expériences réussies en éducation universitaire des adultes qui sont menées un peu partout au Québec. On pourrait tout aussi bien parler du réseau de sept salles de vidéoconférence de l'Université du Québec à Rimouski, qui permet de donner simultanément un même cours dans autant de localités du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie très éloignées les unes des autres. Ou encore de cette région privée d'universités — la Beauce — qui s'est dotée d'un centre universitaire où quatre universités donnent aujourd'hui des cours. Ou même de la Télé-université, où un nouveau système téléphonique informatisé et une équipe de préposé-e-s bien formés assurent un suivi systématique personnalisé de chacun des appels téléphoniques, ce qui aurait grandement contribué à augmenter la clientèle après plusieurs années de décroissance. Juste définition des besoins et des créneaux, conception adéquate des programmes pour y répondre, souplesse, qualité du service, choix de méthodes pédagogiques dynamiques, il semble que ce soient là quelques clés pour intéresser un plus grand nombre d'adultes à entreprendre des études universitaires, fût-ce à temps partiel.

Chute de **10** % des crédits étudiants

Pour survivre, la FEP devra innover

Depuis 1993, la Faculté de l'éducation permanente a perdu 10 % de ses crédits étudiants, ce qui pourrait priver l'Université de Montréal d'environ un million de dollars en financement public au cours de l'année 1997-1998. Pour contrer cette tendance, le Conseil de la Faculté a adopté en décembre dernier un plan d'action qui prévoit notamment la création de nouveaux programmes de certificats ainsi que l'accentuation de la formation à distance et des activités hors campus. La FEP pourrait même tenter d'exporter certains de ses programmes de formation, voire les offrir en anglais.

Au delà des phénomènes démographiques qui peuvent expliquer en partie l'hémorragie de la «clientèle primaire» de la FEP, il reste que la part de marché de la FEP s'est réduite au profit de l'Université du Québec à Montréal et de la Télé-université de l'Université du Québec. La possibilité accrue pour les adultes d'entreprendre des études supérieures à temps partiel, la multiplication des offres de formation du secteur privé ainsi que l'accès aux programmes de formation à distance de nombreuses universités canadiennes et américaines, notamment par le réseau internet, laissent entrevoir que la Faculté fera face à une concurrence accrue et durable. Qui plus est, la Faculté est absente de la plupart des secteurs de pointe identifiés par le gouvernement du Québec, soit l'aérospatiale, les technologies de l'information et des communications, les télécommunications, l'hydroélectricité et la métallurgie.

Dans l'entrevue que nous publions dans le présent numéro (page 6 et suivantes), le doyen de la FEP, M. Robert Leroux, insiste par ailleurs sur le phénomène des attentes de plus en plus personnalisées des étudiant-e-s adultes. On en veut pour preuve la baisse de 25 % de l'effectif étudiant sur le campus au cours des trois dernières années alors que, parallèlement, les activités hors campus ont augmenté 74 % et les cours à distance de 112 % dans les quatre dernières années.

La FEP jouit également d'un certain nombre d'atouts. Ainsi, ses activités comptent pour 15 % des crédits de premier cycle de l'Université de Montréal, le taux de diplomation de la Faculté est nettement supérieur à la moyenne québécoise et le degré de satisfaction des étudiant-e-s quant à la qualité des cours est élevé. La Faculté jouit également d'une forte expertise en santé publique, en langues, en formation professionnelle continue non créditée ainsi qu'en enseignement culturel.

À court terme — on parle ici de septembre 1998 —, la Faculté entend offrir un certain nombre de nouvelles formations qui pourront prendre plusieurs formes, soit des certificats, des modules ou d'autres types de formation courte ainsi que des cours de service dans des domaines fort divers comme les nouvelles technologies de l'information et de la communication, la pratique privée en santé, la petite enfance et les habiletés transférables. Il est aussi question de créer un centre de stages et, en collaboration avec les autres facultés, une université d'été. La Faculté est par ailleurs consciente qu'il existe une distorsion importante entre sa banque de cours et le nombre de cours qui sont effectivement offerts dans un trimestre donné; il y aura donc un effort parti-

culier de rationalisation sur ce point.

En enseignement à distance, les objectifs sont particulièrement ambitieux : doubler l'offre de formation d'ici un an et la quintupler d'ici trois ans. On songe notamment à des formules mixtes combinant l'enseignement à distance traditionnel, le recours à internet et des rencontres en classe.

Pour mener à bien une tâche qui paraît colossale dans un contexte de pénurie de ressources financières et humaines, la Faculté projette enfin de «mobiliser son réseau naturel d'ambassadeurs, c'est-à-dire ses étudiants, diplômés, chargés de cours, professeurs des facultés qui collaborent déjà avec la FEP et membres externes qui siègent dans les conseils de programme.

Un 

premier pas
vers la forme

Marchez souvent 3 km
en 35 minutes et vous
vous porterez comme un
charme ! C'est simple.

Défi santé :
notre
responsabilité
à tous !^{avec}

PARTICIPATION 

Des étudiants de la FEP ont conçu la campagne publicitaire de **La Brunante**

Ce sont des étudiant-e-s du Certificat de publicité de la Faculté de l'éducation permanente qui ont conçu la nouvelle campagne publicitaire du café-bistrot La Brunante, qui a pour thème «On s'appelle et on brunante».



M. Denis Sylvain, secrétaire général de l'AGEEFEP, a remis le premier prix et la bourse de 300 \$ à Pascal Gagnon et Lise Desautels sous le regard visiblement réjoui de M. Sylvain Desrochers, responsable du Certificat de publicité, et de M. Jean Guertin, chargé de cours de l'Atelier de création publicitaire. Deux membres de l'équipe gagnante, François Lahaise et Nancy Therrien, étaient absents au moment de la remise du prix.

Au cours du trimestre d'automne, les étudiant-e-s du cours Atelier de création publicitaire (PBT 3200), répartis en neuf équipes comptant de quatre à cinq membres, ont réalisé leur principal travail de session dans un cadre réel, soit un projet de campagne publicitaire pour le café-bistrot La Brunante, qui a pignon sur rue au Pavillon 3200 Jean-Brillant. La Faculté de l'éducation permanente, La Brunante et l'AGEEFEP ont offert conjointement des prix de 300 \$, 200 \$ et 100 \$ aux auteur-e-s des trois meilleurs projets, qui devaient concevoir un jeu

de quatre affiches ainsi qu'une publicité pour la radio.

L'équipe composée de Lise Desautels, Pascal Gagnon, François Lahaise et Nancy Therrien a remporté le premier prix. La première de leurs quatre affiches est d'ailleurs publiée en page 4 du présent numéro. Le deuxième prix est allé à l'équipe de Mathieu Blouin, Éric La Mantia, Julie Liberatore et Amélie Locas. Enfin, Izabel Baulne, Stéphane Côté, Éric Deschesne, Brigitte Poulin et Catherine Villeneuve ont mérité le troisième prix.

C'est un jury composé de six

personnes suivantes qui a sélectionné les gagnant-e-s : Jean Guertin, chargé de cours; Sylvain Desrochers, responsable du programme de publicité; Daniel Pichette, gérant de La Brunante; Emmanuelle Doyon, membre du conseil d'administration de l'AGEEFEP; Alain Rochette, étudiant du programme et concepteur publicitaire; et Claude Garon, rédacteur en chef de la revue *Cité éducative*.

Pour l'AGEEFEP et La Brunante, l'organisation d'un tel concours constituait une première dont elles ont aujourd'hui toutes les raisons de se réjouir.

7^e congrès biennal de l'AGEEFEP

Des délibérations sous le signe

Succès de participation avec un nombre de délégué-e-s plus élevé que jamais dans le passé, le 7^e congrès biennal de l'AGEEFEP s'est également déroulé sous le signe de l'harmonie et de la continuité.

En effet, sur tous les points majeurs, les délégué-e-s ont rapidement fait consensus. Cela n'est sans doute pas étranger au fait qu'après 12 ans d'existence, l'Association dispose d'un programme politique qui s'est peaufiné à l'occasion des États généraux sur l'éducation et qu'elle continue de défendre auprès de tous les groupes et tables de travail qui cherchent à réaliser la réforme de l'éducation.

Deux projets de politiques du gouvernement du Québec et du ministère de l'Éducation, l'un sur la formation continue et l'autre sur les universités, les travaux de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) sur la rationalisation du réseau universitaire ainsi que le remodelage en cours de l'Université de Montréal constitueront autant d'événements susceptibles d'influer sur l'évolution du régime d'éducation des adultes dans les universités en général et à l'Université de Montréal en particulier.

Comme l'évoquait le thème du 7^e congrès biennal — Pour les adultes : accessibilité, équité, financement —, la principale priorité de l'AGEEFEP



Le doyen de la FEP, M. Robert Leroux s'est adressé aux congressistes. À gauche, le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin.

demeure de s'assurer que les adultes qui en ont le désir et la capacité puissent fréquenter l'université selon des horaires souples, dans des programmes adaptés à leurs besoins et qui sont financés en vertu des mêmes principes que tous les autres programmes universitaires. Ce dernier acquis reste en effet fragile comme on a pu le constater l'hiver dernier lorsque le Groupe de travail sur le financement des universités a jonglé avec l'hypothèse d'un définancement des programmes de certificat et des autres programmes courts.

L'instauration d'un système interuniversitaire d'équivalences de cours qui remédierait au coûteux arbitraire régnant en cette matière, la création d'une politique nationale de reconnaissance des acquis expérientiels touchant tous les ordres d'enseignement, incluant l'université, l'admissibilité des étudiant-e-s à temps partiel au régime de l'aide financière, l'octroi de baccalauréats avec appellation pour les adultes qui détiennent trois certificats dans un même champ disciplinaire, le recours plus systématique aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, le développement de l'enseignement à distance, l'adaptation

des services aux étudiants aux besoins de la clientèle de l'éducation permanente et de la formation continue ainsi que le droit des adultes à se regrouper dans des associations étudiantes distinctes constituent également autant d'enjeux des débats en cours et à venir.

L'U. DE M. ET LA FEP

Aux prises avec un déficit accumulé qui atteindra 75 millions de dollars à la fin de la présente année financière, amputée d'environ 20 % de son corps professoral au cours des dernières années, l'Université de Montréal devra se livrer à une profonde réorganisation. Tous les éta-

blissements universitaires du Québec font d'ailleurs face à la même obligation. Rationalisation de la banque de cours, décroisement des départements et facultés, abandon de certaines activités, collaboration accrue avec d'autres universités — parfois même jusqu'à la fusion de programmes —, l'opération sera complexe.

La Faculté de l'éducation permanente (FEP) n'échappera pas à cette vague de changement. Dans ce cas, la question fondamentale se pose ainsi : l'Université ayant réitéré que la formation continue constitue l'un des trois volets de sa mission (les deux autres étant l'enseignement au 1^{er} cycle et la recherche), quels rôles précis confiera-t-on à la FEP? Sur ce plan, deux écoles de pensée s'affrontent, l'une voulant que le FEP exerce le leadership en formation continue pour toute l'Université, y compris dans les programmes courts de 2^e cycle menant à des diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), l'autre souhaitant plutôt que le rôle de la Faculté de l'éducation permanente se limite au soutien logistique des départements et facultés, qui seraient entière-

de l'harmonie et de la continuité

ment responsables de ces nouveaux programmes.

Personne ne s'étonnera que l'AGEEFEP se réclame de la première de ces deux écoles. Aussi est-ce sans surprise que les délégué-e-s ont appuyé le projet de la création d'une École d'été à l'U. de M., dont le principal maître-d'œuvre sera la FEP. Il faut dire que cette dernière ainsi que la Faculté des arts et des sciences offrent déjà bon nombre de cours pendant la saison estivale. La mise sur pied d'une École d'été se traduira par une intensification des activités pendant la belle saison et toutes les autres facultés seront invitées à y participer. En créant un troisième trimestre — car c'est bien de cela qu'il s'agit —, l'Université espère évidemment attirer une nouvelle clientèle tout en permettant à ses étudiant-e-s actuels de progresser plus rapidement dans leur programme d'études.

Par ailleurs, si l'on observe ces dernières années une nette décroissance des étudiant-e-s à temps partiel dans les programmes de certificat (voir texte en page 8), on note un intérêt accru des adultes pour les programmes courts de deuxième cycle menant à des diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS). Parce que la FEP dispose d'une connaissance profonde de l'éducation des adultes, l'AGEEFEP estime que la Faculté doit jouer un rôle central dans ce volet particulier de la formation continue.

Cela dit, malgré la décroissance de la clientèle, les certificats de 1^{er} cycle de la FEP comptent toujours plus de 8 000 étudiant-e-s et continueront de constituer, dans un avenir prévisible, le cœur des activités de la Faculté. Sur ce plan, le passé démontre que, pour maintenir sa clientèle, le FEP doit sans cesse créer de nouveaux programmes afin de compenser ceux qui sont devenus désuets. Or, pour la première fois depuis plusieurs années, la Faculté n'offrait aucun nouveau certificat à la rentrée de septembre dernier. Si cet attentisme devait persister, il ne pourrait en résulter qu'une aggravation de l'éro-

sion de la clientèle. C'est dans cette optique que le congrès a adopté une proposition invitant la FEP à réactiver «le mécanisme de création de programmes de façon à offrir un ou plusieurs nouveaux certificats de 1^{er} cycle en septembre 1998». Dans la même optique, et puisque ce secteur affiche une très forte croissance, l'AGEEFEP «appuie la récente offensive de la FEP dans le développement de ses activités hors campus» et elle l'invite à l'accentuer.

BACCAP ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXPÉRIENTIELS

L'Association entend par ailleurs profiter du climat de changement qui souffle sur l'Université de Montréal pour remettre sur les rails le projet de création de baccalauréats avec appellation pour les étudiant-e-s qui ont obtenu trois certificats dans un même champ disciplinaire. Selon le cas, ces étudiant-e-s obtiennent présentement un baccalauréat ès-sciences ou ès-arts qui reflète mal la nature des études qu'ils ont effectuées. Soit dit en passant, des baccalauréats avec appellation existent depuis quelques années déjà à l'École des Hautes Études Commerciales et à l'Université du Québec à Montréal. Les rivalités facultaires et le manque de volonté politique ont empêché jusqu'à maintenant l'U. de M. d'en faire autant.

Un autre dossier, celui de la reconnaissance des acquis expérimentiels, évolue également à pas de tortue. Limitée à deux programmes d'étude, comportant de nombreuses autres restrictions et aucun avantage financier pour le candidat-e à la reconnaissance d'acquis, l'expérience qu'a menée la FEP pendant deux ans dans ce domaine a résulté en un échec total. La solution pourrait venir en partie de la future Politique nationale de la formation continue, dont la version préliminaire préconisait la création d'un système national de reconnaissance des acquis pour tous les ordres d'enseignement. Tout en suivant de près l'évolution de ce dossier, l'AGEEFEP incitera la FEP à prendre les

devants en se dotant de sa propre politique selon des modalités plus attrayantes pour les étudiant-e-s et, surtout, plus conformes au principe de base : ni l'étudiant-e ni l'État ne devraient payer pour une formation déjà acquise.

ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

Toujours en ce qui regarde la FEP, l'Association est consciente de l'insatisfaction de ses membres quant aux modalités et à l'utilisation des pratiques actuelles d'évaluation de l'enseignement et des enseignant-e-s. La redondance dans les cours d'un même programme semble constituer un irritant majeur. L'Université estime sans doute également que le système actuel peut être amélioré puisque l'Assemblée universitaire a créé un Groupe de travail sur l'évaluation de l'enseignement qui a entrepris ses travaux en décembre dernier. L'AGEEFEP y est d'ailleurs représentée.

La question est cependant très complexe. Une évaluation valable doit en effet reposer sur une démarche scientifique crédible, respecter les personnes — à titre d'exemple, la loi interdit la divulgation de l'évaluation d'un enseignant-e — et avoir pour objectif principal l'amélioration de l'enseignement. Parallèlement aux activités du groupe de travail dont il a été question précédemment, l'Association, selon le vœu du congrès, réclame la création d'un comité tripartite AGEEFEP-FEP-Syndicat des chargé-e-s de cours qui reverrait en profondeur la politique d'évaluation de la Faculté.

Le congrès a adopté bon nombre d'autres résolutions portant respectivement sur la services aux étudiants, la nécessité pour l'Association de créer un réseau de contacts dans chacune des quelque 350 classes que compte la Faculté, le budget et la cotisation ainsi que la participation de l'AGEEFEP à la fédération nationale, la FAEUQEP. C'est de cela qu'il est question dans les prochaines pages.

Un défi :

un agent de liaison dans chaque classe de la FEP

L'opération s'est amorcée l'automne dernier au cours de la tournée des classes précédant la tenue du 7^e congrès biennal et elle constituera l'un des principaux défis au cours des deux prochaines années : tisser des liens plus étroits entre la direction de l'AGEEFEP et ses membres. Comment? En invitant chacune des quelque 350 classes que compte la Faculté de l'éducation permanente à désigner un agent-e de liaison. Les délégué-e-s au congrès peuvent également exercer cette fonction.

Depuis quelques années déjà, l'AGEEFEP est consciente de souffrir d'une lacune : hormis *Cité éducative*, qui n'est publiée que deux fois par année, l'Association est privée de moyens pour communiquer rapidement avec tous ses membres. Cela est devenu particulièrement évident au cours de l'hiver 1996, à l'occasion de l'opération «cartes postales» déclenchée pour protester contre l'intention gouvernementale de définancer les programmes de certificat. La collaboration du Syndicat des chargé-e-s de cours et de la Faculté de l'éducation permanente a alors été indispensable pour assurer une participation significative à l'opération. Dans cette affaire, c'est le danger commun qui a permis la collaboration de tous les partenaires de l'éducation permanente. Il n'en sera pas toujours ainsi et tout organisme a intérêt à ne compter que sur ses propres moyens.

L'Association sait évidemment que les étudiant-e-s de la FEP, en raison de leurs multiples obligations familiales et professionnelles, ont relativement peu de temps à consacrer à la vie associative. Aussi la tâche de ces agent-e-s de liaison sera-t-elle épisodique et légère, car elle consistera à signaler au service des plaintes tout problème particulier qui se pose dans une classe et à transmettre à leurs condisciples les pétitions, tracts et autres documents d'information qui constituent généralement la substance des actions politiques de l'Association.

Dans le scénario idéal, chaque classe compterait au moins un agent-e de liaison. La réalité étant rarement idéale, la tournée des classes de l'automne dernier a permis de recruter des agent-e-s de liaison dans une centaine de groupes. L'AGEEFEP peut donc considérer cette première expérience comme un succès, mais elle doit poursuivre ses efforts pour parfaire cette toile d'araignée. La gestion informatique de la liste des agent-e-s de liaison permettra de savoir, chaque trimestre, dans quel groupe se trouvent ses agent-e-s de liaison. Ces derniers faciliteraient grandement cette tâche en communiquant avec l'Association pour indiquer dans quel cours ils sont inscrits à chaque trimestre, incluant celui en cours. Là où il n'y aura pas d'agent-e de liaison, des efforts seront consentis pour en recruter un. Les personnes intéressées n'ont qu'à composer l'un des deux numéros suivants : 842-3678 pour les gens de Montréal et de la région immédiate, 1-800-563-3678 pour ceux de l'extérieur.

La FAEUQEP

N.D.L.R. : DANS UNE RÉOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, LE CONGRÈS A RÉITÉRÉ L'IMPORTANCE POUR L'AGEEFEP DE POURSUIVRE SA PARTICIPATION ACTIVE À LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES UNIVERSITAIRES DU QUÉBEC EN ÉDUCATION PERMANENTE (FAEUQEP), À LAQUELLE L'ASSOCIATION VERSE UNE COTISATION DE 0,50 \$ PAR MEMBRE PAR TRIMESTRE. LE VICE-PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION, M. LOUIS MONTY, S'EST D'AILLEURS ADRESSÉ AUX CONGRESSISTES DANS LES TERMES SUIVANTS.

Le document du congrès qui guide vos délibérations depuis le début de la fin de semaine fait référence à plusieurs reprises à la Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente, la FAEUQEP.

L'occasion me semble propice de rappeler que l'AGEEFEP, en s'associant avec MACES, l'association étudiante de l'éducation permanente de l'Université McGill, a été directement à l'origine de la Fédération, au début des années 90. Depuis, les étudiants adultes de l'Université du Québec à Trois-Rivières et, plus récemment, ceux de l'Université du Québec à Hull, se sont joints à la FAEUQEP, qui compte aujourd'hui environ 30 000 membres. Le processus menant à la création d'une association étudiante à la Télé-Université de l'Université du Québec devrait par ailleurs aboutir d'ici quelques mois et il est fort possible que cette nouvelle association adhère à la Fédération.

Les raisons qui justifient l'existence de la FAEUQEP sont les mêmes aujourd'hui qu'il y a six ans. Nous savons toutes et tous que les universités québécoises jouissent d'une large autonomie. De ce fait, une association étudiante dispose d'une certaine marge de manœuvre pour contribuer à l'amélioration du régime de l'éducation des adultes dans son établissement. Votre document du congrès contient d'ailleurs des propositions qui s'adressent précisément à l'Université de Montréal et à la Faculté de l'éducation permanente.

Les universités d'aujourd'hui ne bénéficient cependant pas du statut «d'extraterritorialité» de leurs ancêtres, qui défendaient farouchement leur indépendance absolue, y compris à l'égard du prince. L'autonomie des universités modernes est à l'évidence plus limitée pour la bonne raison que, dans notre système public, c'est l'État qui tient les cordons de la bourse et, bien souvent, définit les grandes orientations. C'est l'État qui a mis le monde universitaire au régime budgétaire minceur, c'est l'État qui est à l'origine de la prochaine rationalisation du réseau universitaire. C'est l'État aussi qui adoptera cette année une Politique des universités et, peut-être, une Politique de la formation continue.

Le sens commun nous dit que l'éducation des adultes n'échappe pas et n'échappera pas aux bouleversements en

pour avoir voix au chapitre

cours et à venir. Il ne faut pas s'en offusquer : ce sont des groupes d'intérêts qui constituent la communauté universitaire et de leur arbitrage que naît un certain équilibre. Les professeurs de carrière, les étudiants réguliers, les chargés de cours, les cadres et professionnels, les employés de soutien et d'entretien : tous ces groupes sont organisés, la plupart puissamment, afin de voir à leurs intérêts. Dans cette joute d'intérêts, la seule façon d'influencer le résultat, c'est d'être de la partie. Tel me semble le fondement de nos associations étudiantes.

Tel est aussi le fondement de la FAEUQEP : prise isolément, aucune de nos associations étudiantes ne disposerait d'un canal de communication direct avec le ministère de l'Éducation, le gouvernement du Québec et les autres grands partenaires du monde de l'éducation. Je ne crois pas

utile d'élaborer longuement sur cette question, qui est décrite noir sur blanc dans votre document du congrès : l'utilité d'un tel accès aux autorités gouvernementales et au réseau de l'éducation n'a jamais été aussi évidente que depuis deux ans, dans la foulée des États généraux sur l'éducation. Il me semble aujourd'hui que la question de l'éducation des adultes dans les universités a gagné quelques rangs dans l'ordre des priorités du Ministère, et que la FAEUQEP y a été pour quelque chose.

Notre poids politique demeure cependant très relatif, comme nous l'avons vu l'an dernier lors de la crise du financement des programmes de certificat. Surtout à l'approche d'une échéance électorale, il sera toujours tentant pour un gouvernement de définir ses priorités en fonction de la plus ou moins grande résistance qu'elles susciteront dans la population. Dans le cas des univer-

sités, il ne faut pas exclure que certaines décisions gouvernementales rognent un peu plus dans les budgets de l'éducation des adultes. Car il faut bien avouer que la FAEUQEP a encore beaucoup de pain sur la planche pour accroître son influence. Cela tient sans doute au fait que le mouvement étudiant de l'éducation permanente est jeune, puisque les premières associations étudiantes sont nées au milieu des années quatre-vingts.

C'est donc à chacune des associations membres que revient la responsabilité de poursuivre la construction de la FAEUQEP. À ce propos, je crois que l'AGEEFEP fait largement sa part, car c'est un secret mal gardé que votre association exerce un leadership certain dans la Fédération. J'espère que vous en êtes fiers et je crois personnellement que vous seriez justifiés de l'être.

QUATRE NOUVEAUX VENUS AU CONSEIL

Le comité exécutif est réélu SANS OPPOSITION

Une équipe de direction en partie renouvelée présidera aux destinées de l'AGEEFEP au cours des deux prochaines années. Les cinq membres du comité exécutif de l'Association ont été réélus sans opposition, mais on compte quatre nouvelles figures au conseil de direction.

Les cinq membres du comité exécutif sont MM. Robert Martin, président; Denis Sylvain, secrétaire général; Laurent Spiriti, vice-président aux Services aux étudiants; Ange Langlois, vice-président à l'organisation et à la vie associative; ainsi que M^{me} Nathalie Durand, vice-présidente aux affaires académiques. Notons que MM. Martin et Sylvain faisaient partie de l'équipe fondatrice de l'Association, en 1985. Une première dans l'histoire de l'AGEEFEP, les congressistes ont voté à l'unanimité une motion de confiance au comité exécutif. Cette motion a émané du plancher du congrès.

Six des dix membres du conseil ont par ailleurs été réélus, eux aussi pour un mandat de deux ans. Il s'agit de Normand Bélisle, Yvonne Ellis, Ann-Julie Fortier, Gaétan Lévesque, Horace A. Sirois et Claude Valois. Les quatre nouveaux élus sont Abraham Cherif, Claudette T. Cloutier, Emmanuelle Doyon et Yves Olivier.



Le comité exécutif a été réélu en bloc



Le conseil de direction est composé de dix directeurs et directrices. Ce sont, de gauche à droite, deuxième rangée : MM. Gaétan Lévesque, Abraham Cherif, Normand Bélisle, Claude Valois, Horace A. Sirois, et Yves Olivier. Assises, Mmes Ann-Julie Fortier, Emmanuelle Doyon, Yvonne Ellis et Claudette T. Cloutier.

La cotisation haussée de



Au terme de l'exercice financier 1996-1997, le déficit accumulé de l'AGEEFEP, du bistrot La Brunante et du Fonds de défense juridique se chiffrait à plus de 84 000 \$. Pour éviter qu'il s'alourdisse d'environ 20 000 \$ au cours des deux années subséquentes, les prévisions budgétaires soumises au congrès prévoyaient une hausse de la cotisation de 1 \$. Au grand étonnement de plusieurs, surtout des dirigeant-e-s de l'Association, une congressiste a proposé que la hausse soit plutôt de 2 \$. La proposition a été adoptée à plus de 90 % des voix. À la fin de l'année 1998-1999, on prévoit ainsi que le déficit accumulé aura fléchi sous les 50 000 \$.

**ANDRÉ LEGAULT
AVOCAT**

ALARIE, LEGAULT
BEAUCHEMIN
PAQUIN, JOBIN
& BRISSON
A V O C A T S

1259, rue Berri, 10^e étage
Montréal, Québec H2L 4C7
Téléphone: (514) 844-6216
Télécopieur: (514) 844-8129

Dans les deux années précédant le congrès, alors même que l'AGEEFEP devait déployer plus d'effort que jamais aux États généraux sur l'éducation et, ultérieurement, dans le cadre de la crise sur le définancement appréhendé des programmes de certificat des universités, la chute de la clientèle se poursuivait à la Faculté de l'éducation permanente. Pour la seule année 1995-1996, l'Association devait ainsi composer avec une baisse de revenus de 51 000 \$. Malgré d'importantes compressions de dépenses — 24 000 \$ pour la seule revue *Cité éducative*, 3 000 \$ pour l'agenda *L'indispensable* et 3 000 \$ en frais de représentation —, l'AGEEFEP, sans hausse de cotisation, se serait trouvée dans l'obligation soit d'augmenter son déficit

accumulé, soit de réduire ses services. Notons également que, hormis la création du Fonds de défense juridique, qui a été créé à des fins très précises comme l'indique son nom et qui ne peut être utilisé pour financer les opérations courantes de l'Association, la cotisation était inchangée depuis 1991.

En ce qui regarde le déficit accumulé, rappelons qu'il est entièrement attribuable à La Brunante, qui a été créé dans conditions très défavorables au début des années 90. Malgré ces difficultés, les congressistes de 1991, 1993 et 1995 ont très nettement réitéré leur volonté de poursuivre les opérations. La Brunante a d'ailleurs atteint le point d'équilibre budgétaire et on prévoit qu'elle dégagera un surplus de quelques milliers de dollars au cours des deux prochaines années.

GINETTE ROBIN, m. éd.
auteure du

GUIDE EN RECONNAISSANCE DES ACQUIS
accompagnement individuel ou formation en groupe

- * élaboration de portfolio
- * bilan de compétences
- * aide à l'orientation
- * démarche d'employabilité

En toute confidentialité: 514 - 689-1932

ginette.robin@sympatico.ca

<http://www3.sympatico.ca/ginette.robin/>

MÉTAVERTI



Arides et bysantins, mais tout de même indispensables, les règlements qui encadrent les études sont souvent l'objet d'une grande ignorance chez la plupart des étudiantes et étudiants. N'empêche qu'une connaissance des règles est susceptible d'éviter bien des déboires.

TRAVAUX DE GROUPE ET PRÉSENCE OBLIGATOIRE AUX COURS

La Faculté a convenu de rappeler aux chargé-e-s de cours les termes d'une directive émise en 1996 concernant les travaux de groupe et la présence obligatoire aux cours.

On y mentionne que «les travaux de groupe doivent être plus l'exception que la règle». Ils ne peuvent être imposés que s'ils sont expressément liés aux objectifs d'apprentissage du cours. Lorsqu'ils ne sont pas expressément nécessaires, ils peuvent être quand même proposés aux étudiants, mais assortis de la possibilité d'être remplacés par un travail individuel, au choix de l'étudiant et sans qu'il en soit pénalisé. Soulignons finalement que l'article 7 du règlement pédagogique précise que «dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement».

En ce qui touche à la présence aux cours, une règle non écrite veut qu'elle soit facultative. La directive précitée mentionne qu'à moins qu'elle soit «explicitement requise au regard de l'atteinte des objectifs d'apprentissage énumérés dans le plan de cours», la présence aux cours n'est pas obligatoire. Une telle exigence reste donc possible, mais uniquement si elle est bien fondée, si elle est approuvée par les autorités et si elle apparaît dans le plan du cours.

DÉFAUT DE SE SOUMETTRE À UNE ÉVALUATION.

L'article 7.5 du règlement pédagogique soumet que, si l'on ne peut remettre un travail dans un délai prescrit ou si l'on ne peut se présenter à un examen, on doit justifier cette absence ou ce défaut, par écrit et avec un motif valable, dans les 8 jours ouvrables et ce, auprès du responsable de programme. Ce dernier peut soit fixer un nouveau délai de remise, soit exiger un examen différé ou prendre d'autres mesures appropriées.

Or, plusieurs étudiants sont aux prises avec des problèmes découlant de la non application de cette règle. Une entente à l'amiable avec un chargé de cours, écrite ou non, n'a aucune valeur réglementaire si un problème d'application survient par la suite. Un chargé de cours n'a pas plus le droit de consentir à une entente que vous n'en avez de la lui proposer. Cette règle est également valable si vous êtes inscrit à un cours qui relève d'une autre faculté. Toutefois, dans ce dernier cas, on s'adresse au directeur du département concerné.

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX FRAIS DE SCOLARITÉ ET DE GESTION

Quelques éléments de ce règlement sont à souligner en ce qui concerne le versement des dépôts et le paiement des soldes pour chacun des trimestres de l'année ainsi que les dispositions sur le statut d'étudiant canadien non-résident du Québec.

L'Université exige le versement d'un dépôt dont le montant varie selon que l'on s'inscrit à plein temps ou à temps partiel. Ce dépôt doit être versé dans des délais précis, au plus tard le 15 août pour le trimestre d'automne et au plus tard le 15 janvier pour le trimestre d'hiver. Aucun dépôt n'est requis pour le trimestre d'été, mais les droits de scolarité doivent être entièrement acquittés

au plus tard le 30 juin. Le solde du trimestre d'automne doit être acquitté au plus tard le 31 octobre et celui du trimestre d'hiver au plus tard le 28 février.

Il y a lieu d'effectuer le versement du dépôt ou du solde plusieurs jours avant la date d'échéance, de sorte qu'il soit effectivement inclus au compte bancaire de l'Université à cette date. Un dépôt non reçu à la date prescrite entraîne des frais d'administration de 25 \$ si l'on doit plus de 100 \$ ou de 10 \$ si le solde est inférieur à cette somme. Il en est de même pour un solde non acquitté à la date prévue. On constate que le non respect de ces dates peut engendrer des frais de 25 \$, 35 \$ ou même 50 \$ pour un même trimestre. Cela, sans compter que tout solde non acquitté aux dates prévues porte intérêts au taux bancaire préférentiel majoré de 5 %.

Au dernier trimestre, des étudiants ont eu la surprise de recevoir une facture de 91,61 \$ par crédit de cours au lieu des 61,31 \$ normalement exigés. Il s'agit là d'une décision du gouvernement du Québec obligeant les universités à percevoir des droits de scolarité différenciés pour les étudiants canadiens non-résidents du Québec. Cette mesure est appliquée à tous les étudiants qui ne sont pas nés au Québec, mais elle est contestée devant les tribunaux. Entre-temps, si dans les faits vous êtes résident du Québec et désirez faire reconnaître ce statut, procurez-vous le formulaire «Attestation de résidence au Québec» auprès du Ministère de l'éducation ou de l'AGEEFEP. Voyez si votre situation correspond à l'un des 8 critères de résidence, cochez les cases appropriées, joignez les pièces justificatives demandées, conservez-en une copie et faites parvenir le tout à la direction des finances de l'Université.

Christian Arseneault,

CONSEILLER AUX AFFAIRES ACADÉMIQUES
(514) 842-3678 OU 1-800-563-3678



Université de Montréal
Services aux étudiants

Les services aux étudiants



Les services aux étudiants

CEPSUM

Centre d'éducation physique et des sports
de l'Université de Montréal
2100, boul. Édouard-Montpetit
343-6150

Piscine complètement remise à neuf en 1997.

Au cours du trimestre d'hiver, il est possible de vous joindre à l'une des activités dirigées.

LIGUES

basketball, hockey cosom, hockey sur glace, volleyball, badminton

COURS

aquaforme, hockey sous-marin, maîtres-nageurs, water-polo

SÉANCES ANIMÉES

hockey sur glace, patinage, basketball, volleyball, badminton, escalade, work out

SÉANCES LIBRES

patinage, apnée, natation

Communiquez avec nous pour connaître les prix et les horaires.

Nos spécialistes de la bonne forme physique vous attendent!



SAC
Service des activités
culturelles
Université de Montréal

Pavillon J.A.-DeSève
2332, boul. Édouard-Montpetit,
bureau C-2524
343-6524



La culture sous toutes ses formes !

Ateliers à chaque trimestre dans de nombreux secteurs artistiques : musique, théâtre, danse, cinéma, télévision, vidéo, photo, arts plastiques, communication, radio, sciences populaires, mieux-vivre.

Le SAC offre non seulement une programmation exceptionnelle de concerts, films et pièces de théâtre, mais il met également à la disposition des espaces de travail sept jours sur sept : un studio et deux labos photo (un noir et blanc et un couleur), une salle de montage vidéo, une salle pour la répétition musicale, une salle de spectacles (Centre d'essai).

Vous pouvez aussi vous joindre au club de photo, à l'une des chorales ou à la troupe de théâtre du SAC.

Inscription aux ateliers du printemps

13 au 17 avril
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Des services branchés !

Service d'orientation de de consultation psychologique SOCP

Pavillon des Services aux étudiants
2101, boul. Édouard-Montpetit, 3^e étage

Consultation psychologique et orientation 343-6853
Information scolaire et professionnelle 343-7890

Pour faire le point !

Une équipe de psychologues, de conseillers
d'orientation et de
conseillers en
information scolaire
et professionnelle
vous offrent leurs
services pour des
consultations
individuelles ou des
ateliers de groupe :
développement
personnel,



méthodes d'études et orientation.

Ateliers d'orientation répondant aux besoins des
étudiants adultes

- Bilan de carrière : démarche créative
- Personnalité et projets de carrière
- Définir ses compétences
- Une carrière à vocation internationale ?

Service de santé

Pavillon des Services aux étudiants
2101, boul. Édouard-Montpetit

Le Service de santé regroupe un ensemble de
services médicaux et d'activités en santé
préventive. Procurez-vous la documentation
gratuite sur la nutrition, la prévention MTS-SIDA
ou participez aux sessions de groupe *Votre
poids vous pèse ?*.



Clinique médicale	343-6452
Soins infirmiers	343-6505
Nutrition	343-6853
Physiothérapie	343-6513
Prévention MTS-SIDA	343-6505
Radiologie	343-6513
Analyses de laboratoire	343-6513

Cliquez Admission et vie étudiante
dans le site Internet de l'U de M
www.umontreal.ca

Le Fureteur

.....
Tout sur les services,
les activités et les ateliers offerts
par les Services aux étudiants.

**Distribué partout
sur le campus**



Service universitaire de l'emploi

Pavillon J.A.-DeSève
2332, boul. Édouard-Montpetit
3^e étage
343-6736

Participez aux ateliers gratuits de recherche
d'emploi, consultez la banque d'emplois, venez
rencontrer les employeurs lors des journées-
carrière.

Services socio-économiques

Pavillon J.A.-DeSève
2332, boul. Édouard-Montpetit

Bureau de l'aide financière
343-6145

Bureau des services aux étudiants étrangers
343-6935

Bureau des services aux étudiants handicapés
343-7928 ou 343-7013 (voix et téléscripteur)

Bureau du logement hors-campus
343-6533

Service d'action humanitaire et communautaire

Pavillon J.A.-DeSève
2332, boul. Édouard-Montpetit
5^e étage, bureau C-5529
343-6394

Centre d'entraide
Pavillon 3200 Jean-Brillant
Bureau B-2371
343-7896

Là où les idées ont des mains !

Une variété d'activités cherchant à encourager et
à développer l'entraide, la compréhension et la
solidarité : semaine interculturelle, prévention du
suicide, développement international, bénévolat,
ateliers pour mieux s'organiser, etc.

Deux bourses de La Sécurité

Pour une deuxième année consécutive, la compagnie d'assurances La Sécurité a décerné par tirage au sort deux bourses de 200 \$ parmi les étudiantes et les étudiants de la Faculté de l'éducation permanente. Les gagnantes sont M^{me} Lise Turcotte, de L'Assomption, et M^{me} Lucie Fontaine, de Montréal. Le tirage a été effectué le 31 octobre dans les locaux de l'AGEEFEP parmi les personnes qui avaient rempli un coupon-réponse distribué dans les stands d'accueil que tient l'Association au début du trimestre d'automne. On sait que, en collaboration avec l'Association, La Sécurité offre un régime collectif d'assurances automobile et habitation aux étudiant-e-s de la FEP.

Un DESS en toxicomanies?

Alors qu'on le croyait bel et bien enterré, le projet de créer un programme menant à un Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en toxicomanies faisait toujours cet automne l'objet de discussions. Celles-ci sont sans doute délicates, car, en vertu de sa mission, la Faculté de l'éducation permanente (FEP) n'est pas autorisée à offrir des programmes d'études supérieures. Soit dit en passant, l'AGEEFEP réclame depuis quelques années que cette

restriction soit levée. Des éléments contextuels nouveaux semblent jouer en faveur d'une telle mesure : la direction de l'Université a confié à la FEP un rôle clé dans le développement des activités de formation continue dans l'établissement et il existe parmi les étudiant-e-s des besoins connus d'études supérieures autres que la maîtrise ou le doctorat. Une histoire à suivre...

De la pastorale à l'ACTION HUMANITAIRE

Le Service de la pastorale est mort! Vive le Service d'action communautaire et humanitaire! Au terme d'un débat parfois très vif qui a animé la communauté universitaire l'an dernier, la direction des Services aux étudiants (SAE) s'est finalement convertie à l'idée que le Service de la pastorale, d'orientation nettement chrétienne, comportait une certaine incohérence en raison du caractère multiconfessionnel et nonconfessionnel de la clientèle étudiante d'aujourd'hui, et qu'il était donc de plus en plus difficile d'en justifier le financement à même le budget des SAE. Dans ce débat, les tenants de la laïcité totale du système d'éducation ont eu le verbe particulièrement incisif et ils ont finalement obtenu gain de cause. Toutefois, en plus des activités proprement religieuses, le Service de la pastorale était déjà engagé dans des campagnes à caractère humanitaire — prévention du suicide, dialogue Nord-Sud, aide aux démunis, notamment —, qu'il valait la peine de poursuivre. C'est la mission que s'est donnée le

Service d'action communautaire et humanitaire. L'AGEEFEP partage sans réserve ce point de vue.

Des CONCEPTEURS PUBLICITAIRES mal informés

C'est un euphémisme de dire que l'AGEEFEP a sursauté en lisant un dépliant publicitaire de l'Université de Montréal en circulation depuis septembre dernier. À la rubrique «Les associations étudiantes», on lit ceci : «Plus d'une centaine d'associations et de regroupements de toutes sortes ont pignon sur rue sur le campus. Tous sont regroupés sous le parapluie de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM).» Ah oui? Et l'AGEEFEP alors? N'est-elle pas, avec la FAECUM, l'une des deux associations officiellement accréditées à la fois par la loi sur les associations étudiantes et par l'Université de Montréal? Est-il besoin de préciser qu'une lettre a été adressée au rectorat dans les jours suivants pour signaler que l'Association n'appréciait guère d'être reléguée dans les limbes universitaires...

Sport d'excellence : une majorité, dites-vous?

Les membres de la Fédération des associations étudiantes du campus de

l'Université de Montréal (FAECUM) ont été invités en octobre à participer à un référendum comportant plusieurs volets, dont un qui leur demandait s'ils étaient disposés à ce que les Services aux étudiants (SAE) fournissent jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année pour financer le sport d'excellence dans l'établissement. Environ 4 500 personnes ont répondu oui à cette question et 3 000 autres ont coché non si bien que la majorité n'est que de 1 500 voix. Or, l'AGEEFEP compte plus de 8 000 membres qui n'ont pas participé à ce référendum, une situation à laquelle elle remédiera au cours du présent trimestre en tenant un référendum qui portera sur plusieurs aspects des SAE, dont le sport d'excellence. Selon l'orientation que privilégieront les étudiant-e-s de la FEP, il est tout à fait possible que la majorité étudiante bascule dans le camp opposé. Il y a plusieurs années déjà, l'Association avait fait sienne la position de la FAECUM, qui privilégiait alors l'investissement dans le sport de masse plutôt que dans le sport d'excellence. Ce n'est évidemment pas parce que la Fédération a changé son fusil d'épaule que l'AGEEFEP est obligée d'en faire autant. Il sera notamment intéressant de voir comment les membres de l'Association considéreront l'idée que les SAE contribuent 100 000 \$ pour environ 60 étudiant-e-s qui ont atteint le seuil d'athlètes d'élite alors qu'on a invoqué jusqu'à maintenant le manque d'argent pour refuser de créer un Centre de services de la formation continue afin de mieux servir les quelque 8 500 étudiant-e-s de la FEP.

À méditer

Partout en Occident, les réflexions sont nombreuses et diverses sur la crise des universités. Penseur inclassable de grande réputation — plusieurs affirment volontiers qu'il constitue l'un des grands intellectuels de ce siècle —, M. Edgar Morin a publié, dans le numéro d'octobre dernier de la revue *Le monde de l'éducation*, un texte inspirant intitulé *Réformons la pensée*. On y lit notamment ceci : «Pour remédier à la surspécialisation, l'interdisciplinarité est aussi insuffisante que l'est l'ONU pour confédérer les nations. La transdisciplinarité ne sera solution que liée à une réforme de la pensée. Il faut substituer une pensée qui relie à une pensée qui disjoint, et cette "reliance" demande que la causalité unilinéaire soit remplacée par une causalité en boucle et multiréférentielle; que la rigidité logique soit corrigée par une dialogique capable de relier complémentaires des notions antagonistes; que la connaissance de l'intégration des parties dans un tout soit complétée par le reconnaissance de l'intégration du tout à l'intérieur des parties.»

Qui sera recteur?

C'est au cours du mois de février que le Conseil de l'Université nommera le successeur de M. René Simard, dont le mandat de recteur vient à échéance en juin prochain. Cinq candidat-e-s convoitent le poste : M. Jacques Girard, président de Domtar; M. Robert Lacroix, directeur du centre de recherche CIRANO, un centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations; M. Louis Maheu, doyen de la Faculté des études supérieures; M^{me} Mireille Mathieu, doyenne de la Faculté des arts et des sciences, ainsi que M. Patrick Molinari, vice-recteur à l'administration. Si le Conseil jouit du plein pouvoir de nommer la personne de son choix, les membres de l'Assemblée universitaire ont tout de même participé à un vote indicatif au début de novembre. De plus, il existe un comité consultatif qui sonde les cœurs des partenaires de la communauté universitaire pour connaître leurs préférences. Depuis l'automne, cet exercice a donné lieu à d'innombrables tractations de coulisses, tous les candidat-e-s et leurs partisans cherchant à persuader la communauté que le meilleur leader se trouve dans leur camp. Au bout de la ligne, toutefois, c'est le Conseil de l'Université qui nommera le nouveau recteur. À moins que ce soit une rectrice, ce qui serait sans doute une première à l'U. de M. Il faut dire que, jusqu'à la fin des années soixante, c'est l'archevêché de Montréal qui désignait le recteur.

Trop optimiste

Le numéro de septembre dernier de *Cité éducative* a visiblement fait preuve d'un trop grand optimisme en considérant comme certaine l'adoption prochaine, par le ministère de l'Éducation, d'une Politique sur la formation continue. Initialement, il était question que cette politique soit exclusivement ministérielle, ce qui aurait simplifié les choses et requis moins de temps. Mais voilà que le projet ratisse tellement large, notamment au chapitre de la formation de la main-d'œuvre, qu'il comporte inévitablement de délicates négociations avec d'autres ministères, ce qui prendra beaucoup plus de temps. Avant d'adopter la politique, la ministre Pauline Marois a également indiqué qu'elle souhaitait disposer de données plus précises sur l'analphabétisme ainsi que sur la reconnaissance des acquis expérimentiels. En principe, M^{me} Marois présentera un projet de politique remodelé en février, qu'elle soumettra par la suite à la consultation des groupes et personnes intéressés. Dans le monde de l'éducation des adultes, on craint comme la peste qu'un échéancier trop serré empêche l'adoption de la politique avant le déclenchement des prochaines élections provinciales, que plusieurs prévoient pour l'automne prochain. Il n'est cependant pas dit que la boule de cristal de ces derniers soit totalement fiable.

30 000 noms pour L'AIDE financière

De nombreux membres de l'AGEEFEP ont fait partie des quelque 30 000 personnes qui ont signé en novembre dernier une pétition réclamant une réforme en profondeur du régime de l'aide financière aux étudiants, notamment pour rendre les étudiant-e-s à temps partiel admissibles à une aide financière sous forme de prêts. Cette initiative a été l'œuvre conjointe de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), de la Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente (FAEUQEP) — l'AGEEFEP fait évidemment partie de cette dernière — et de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ). Le mouvement étudiant a réalisé un beau coup en obtenant qu'un porte-parole de chacun des trois partis représentés à Québec dépose la pétition à l'Assemblée nationale, en décembre. Ces trois personnes ont été MM. Mario Dumont de l'ADQ, François-Henri Gauthier du PLQ et Jean Garon du PQ. La pétition fera-t-elle fléchir la ministre de l'Éducation, M^{me} Pauline Marois? Si tel n'est pas le cas, le mouvement étudiant a assuré qu'il poursuivrait les moyens de pression.



CERTIFICAT

certificat de créativité : applications professionnelles

**Un avantage appréciable
dans tous les domaines professionnels**

Ce programme s'avère un outil exceptionnel pour développer des habiletés créatrices et pour les appliquer concrètement dans votre milieu de travail. Il favorise le développement d'idées nouvelles vous permettant de relever les défis que le changement apporte dans votre profession.

Conseils en formation
(sur rendez-vous, sans frais)

(514) 343-6090 **1 800 363-8876**

<http://www.umontreal.ca>
info@fep.umontreal.ca



Université
de Montréal

Faculté
de l'éducation
permanente

FEP

DATE LIMITE D'ADMISSION
LE 1^{ER} JUIN 1998